

Annexes Techniques Compétition 2021-2022

ACCÈS

Le droit d'entrée au public sur la compétition est fixé à 2 euros, et 1 euro pour les moins de 12 ans et pour les licenciés FFG (sur présentation de la licence).

Pour toutes personnes de plus de 12 ans et 2 mois (gymnastes, juges, cadres, publics, officiels) l'accès à l'infrastructure sportive ne pourra se faire que sur présentation d'**un pass sanitaire valide** pour toute la durée de la compétition.

Pour toutes personnes de plus de 16 ans (gymnastes, juges, cadres, publics, officiels) l'accès à l'infrastructure sportive ne pourra se faire que sur présentation d'**un pass vaccinal valide** pour toute la durée de la compétition.

RESTAURATION

Une restauration sera proposée sur place par le club.

DEMANDE DE MONTEE DE BARRES

Formulaire à compléter avant le jour de la compétition: <https://forms.gle/5pEf5NCyX1f8YT5W8>

DECLARATION FORFAIT

Vos forfaits sont à déclarer sur la plateforme Engagym. Le justificatif est à transmettre via Engagym jusqu'à la veille de la compétition ou à contact@cd54gym.fr jusque'à 48h après la fin de la compétition.

Forfait déclaré avant la date de forclusion (J-6)	Engagements non dus	Pas d'amende
Forfait justifié déclaré après la date de forclusion	Engagements dus	Pas d'amende
Forfait non justifié déclaré après la date de forclusion	Engagements dus	Amende de 2x le montant de l'engagement

DECLARATION FORFAIT

Les musiques sont à envoyer sur la plateforme DJGYM jusqu'à J-5 avant la compétition.